

OUTGOING CODE CABLE

CNR 068

page 1 OF 3

(2)

F

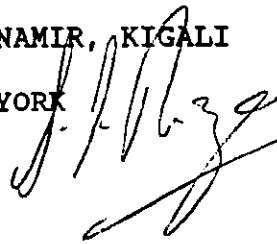
IMMEDIATE

TO: BOOH BOOH/DALLAIRE, UNAMIR, KIGALI

FROM: ANNAN, UNATIONS, NEW YORK

DATE: 7 April 1994

NUMBER: 1017



SUBJECT: Report to Security Council

Attached is the French version of the Presidential statement of today.

You will notice that the first paragraph requests the Secretary-General to present a report as soon as possible to the Council. We would very much appreciate receiving a draft report from you on major events, provided that you can confirm the information. The report should be in a form that can be presented to the Council. We would hope to receive it by 9 a.m. New York time, tomorrow, Friday 8 April.

Best regards.

173 APR - 8 12:06

7 avril 1994

PROJET DE DECLARATION PRESIDENTIELLE SUR LE RWANDA

Le Conseil de sécurité est gravement préoccupé par les tragiques incidents survenus au Rwanda qui ont coûté la vie aux Présidents du Burundi et du Rwanda le 6 avril 1994 et par les violences qui ont suivi. Le Conseil regrette cet incident. Il invite le Secrétaire général à recueillir toute information utile à ce sujet par tous les moyens à sa disposition et de faire rapport dans les plus brefs délais au Conseil.

La situation est extrêmement inquiétante, comme l'a décrit le Secrétariat dans son rapport oral. Il y a eu un nombre considérable de pertes de vies humaines, y compris la mort de responsables gouvernementaux, beaucoup de victimes civiles et au moins dix soldats de la paix belges qui ont été tués tandis que plusieurs autres auraient été enlevés. Le Conseil de sécurité condamne fermement ces horribles attaques ainsi que leurs auteurs qui doivent en être tenus responsable.

Le Conseil de sécurité condamne fermement tous les actes de violence et en particulier ces attaques contre le personnel des Nations Unies et demande aux forces de sécurité rwandaises et aux unités militaires et paramilitaires de mettre fin à ces attaques et de coopérer pleinement avec la MINUAR pour mettre en oeuvre son mandat. Il demande de plus que toutes mesures soient prises pour garantir la sécurité dans tout le pays et particulièrement à Kigali et dans la

zone démilitarisée. En outre, le Conseil exprime sa très vive préoccupation en ce qui concerne les implications qui résultent de ces événements pour le personnel des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet et de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Le Conseil de sécurité exige aussi la restauration du libre accès à l'aéroport afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'entrer dans le pays ou de le quitter.

Le Conseil appelle tous les rwandais et toutes les parties et factions à s'abstenir de perpétrer d'autres actes ou menaces de violence et à rester sur les positions qu'ils occupaient avant l'incident. Il demande instamment le respect de la sécurité de la population civile et des communautés étrangères vivant au Rwanda aussi bien que des membres de la MINUAR et des autres personnels des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a renouvelé en début de semaine le mandat de l'Opération des Nations Unies au Rwanda pour quatre mois, avec une clause de révision de six semaines étant entendu que des progrès devraient être réalisés pour mettre en place les institutions de la transition conformément à l'Accord de paix d'Arusha. Il confirme son engagement en faveur de l'Accord de paix d'Arusha et demande instamment à toutes les parties de le mettre en oeuvre intégralement et en particulier de respecter le cessez-le-feu.

Le Conseil restera activement saisi de la question.